Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/3932

19.6.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11518 — MACQUARIE / ABERDEEN / AIP / CERTAIN DIGI ASSETS IN SPAIN)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/3932)

1. Le 11 juin 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Sota Investments (UK) Holdco Limited («Macquarie», Royaume-Uni) contrôlée en dernier ressort par Macquarie Group Limited («groupe Macquarie», Australie),

— Aberdeen Infrastructure (Holdco) IV-A, B.V. et Aberdeen Infrastructure (Holdco) IV-B, B.V. (conjointement dénommées «Aberdeen», toutes deux étant des entreprises des Pays-Bas), contrôlées en dernier ressort par abrdn plc («groupe Aberdeen», Royaume-Uni),

— IAE-1 Holdco 4 Ltd. («AIP»), qui fait partie d'Arjun Infrastructure Partners Limited («groupe AIP») contrôlée en dernier ressort par M. Surinder Singh Toor (tous du Royaume-Uni), et

— un réseau de fibre de bout en bout (ou Fibre-to-the home, «FTTH») de Digi Spain Telecom, S.L.U. («Digi») (Certain Digi Assets in Spain ou «Certains actifs de Digi en Espagne», tous d'Espagne).

Macquarie, Aberdeen et AIP acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun indirect de certains actifs de Digi en Espagne, actuellement détenus par Digi.

La concentration est réalisée par achat d'actifs.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Le groupe Macquarie est une banque d'investissement et un prestataire de services financiers opérant à l'échelle mondiale dans toute une série d'activités, comprenant les investissements dans un large éventail de secteurs tels que les ressources et les matières premières, l'énergie, les institutions financières, les infrastructures et l'immobilier.

— Le groupe Aberdeen est un gestionnaire d'actifs qui gère des catégories d'actifs diversifiées, à savoir des actions, des titres à revenu fixe, des biens immobiliers, des infrastructures et du capital-investissement. Il est présent dans un large éventail de secteurs, comprenant les transports, les infrastructures sociales, le traitement des déchets et de l'eau et les réseaux de production d'énergie propre.

— Le groupe AIP est une société indépendante de gestion d'actifs spécialisée dans la réalisation et la gestion d'investissements dans des infrastructures du marché intermédiaire. Le groupe AIP est présent dans les secteurs des services essentiels, de l'énergie, des énergies renouvelables, du numérique et des transports.

— Certains actifs de Digi en Espagne consistent en un réseau FTTH qui comprend, au total, 6 000 000 d'unités de bâtiment dans toute l'Espagne, dont 4 250 000 unités de bâtiments sont déjà équipées et connectées par Digi pour la fourniture de services d'accès à l'internet de détail aux clients de détail de Digi en Espagne.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11518 — MACQUARIE / ABERDEEN / AIP / CERTAIN DIGI ASSETS IN SPAIN

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.